

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

No 001/2026 - Dépôt des plans de formation des entreprises partenaires – Exercice 2026

Dans le cadre de la planification des actions de formation au titre de l'année 2026, l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP) **informe l'ensemble des entreprises partenaires du lancement de la procédure de dépôt des plans de formation.**

À cet effet, chaque entreprise est invitée à constituer un dossier comprenant obligatoirement :

- Une demande officielle adressée au Directeur Général ;
- Le formulaire d'expression des besoins de formation dûment renseigné, signé et cacheté ;
- Le(s) formulaire(s) de description des actions de formation, correctement complété(s).

Les dossiers complets doivent être déposés **à compter de la date de diffusion de ce communiqué et au plus tard le vendredi 28 février 2026 à 12h00 précises.**

Tout dossier incomplet ou transmis hors délai ne pourra être pris en compte dans la programmation des formations au titre de l'exercice 2026.

Modalités de dépôt

- Dépôt physique : Secrétariat Central, 2^e étage, Immeuble ONFPP, Dixinn-Terrasse, Conakry, République de Guinée.
- Dépôt électronique : oumar.kaba@onfpp.gov.gn

À travers cette démarche, l'ONFPP réaffirme son engagement à accompagner les entreprises dans le développement des compétences et le renforcement du capital humain, en cohérence avec les besoins réels du tissu économique national.

Information complémentaire :

Les modèles de formulaires sont disponibles au secrétariat central de l'ONFPP à l'adresse susmentionnée ou téléchargeables via les liens suivants :

[Formulaire d'expression des besoins de formation.docx](#)

[Formulaire de description des actions de formation.docx.](#)

Fait à Conakry, le 23 janvier 2026

La Direction Générale de l'ONFPP